

**Ismet Murtezi, responsable du centre islamique albanais de Lausanne et Safwa Aissa, membre de l'Union vaudoise des associations musulmanes.**

Attablé dans le Complexe culturel des musulmans de Lausanne, Ismet Murtezi concède sa déception devant le vote de ses concitoyens, mais insiste qu'il le respecte entièrement. Venu du Kosovo il y a 22 ans, M. Murtezi se sent bien en Suisse. «C'est un pays merveilleux! La démocratie, la tolérance et l'humanisme de la Suisse sont uniques, c'est pour ça que le résultat m'a surpris.» Chauffeur routier de métier, il consacre une grande partie de son temps libre au Centre islamique albanais de Lausanne, dont il est le responsable. Deux cent personnes participent régulièrement à la prière, mais ils sont plus d'un millier pour célébrer les grandes fêtes de l'islam. Venu avec sa fille Gjevahire, jeune femme de 19 ans, il nous livre sa vision d'un islam infiniment respectueux de la liberté de l'humain. Présente également autour de la table, Safwa Aissa, originaire de Tunisie, membre de l'Union vaudoise des associations musulmanes et de la maison du dialogue l'Arzillier.

**Comment comprenez-vous ce hadith «Celui qui change de religion, tuez-le», cité par Shafique Keshavjee?**

**Ismet Murtezi.** C'est la première fois que je le lis! Ce que je sais, c'est que dans le Coran, Dieu a demandé à toutes les créatures du Monde qui voulait prendre la responsabilité de leur existence. Et seul l'homme a décidé de l'assumer pleinement. Qui dit responsabilité dit liberté de choix. Donc cela vient contredire ce hadith. Il faudrait voir dans quel contexte il s'inscrit, mais la liberté de l'humain prime sur le reste.

**Safwa Aissa.** L'apostasie est une question sensible dans toutes les religions. En islam, elle est sujette à interprétation. Et actuellement, les savants musulmans de l'ère contemporaine sont arrivés à l'idée que le Coran ne peut pas admettre la liberté de choix d'un côté et d'un autre côté demander de tuer celui qui change de religion. Ce hadith était bien sûr, dans les interprétations précédentes, assorties de condition. Soit si le changement de confession représente un danger pour la communauté. Mais même cette condition n'est plus considérée comme valable pour justifier la peine de mort à l'encontre des apostats par les exégètes modernes. Malheureusement on parle peu des efforts d'interprétation en Islam. En Europe, la question de la peine de mort pour apostasie ne s'est jamais posée et ma conviction c'est qu'elle ne doit pas s'appliquer non plus en terre d'Islam.

**Gjevahire Murtezi.** On a tendance à voir tout ce qui ne va pas, et pas ce qui est bon dans chaque religion. C'est une tendance universelle...

**I. M.** Vous savez, ce qu'on ne dit pas de l'islam, par exemple, c'est qu'un homme qui tue des innocents, comme lors de la guerre au Kosovo, c'est comme s'il tuait tous les hommes, toute l'humanité. L'islam accorde une importance immense à la vie humaine. Donc les hadiths qui encouragent à tuer, j'ai du mal à me les expliquer.

Et n'oublions pas que les musulmans ne sont pas l'islam! Il ne faut pas juger l'islam à l'aune de ses membres! Il y a des bons musulmans et des mauvais musulmans, comme dans toutes les religions.

C'est interdit d'imposer l'islam à qui que ce soit. Le faire connaître, soit, mais l'imposer jamais. Et le prosélytisme n'est pas encouragé. Et surtout, il est interdit d'utiliser la force pour convertir.

**G. M.** Je suis la 3<sup>e</sup> de cinq filles. Mon père nous a toujours enseigné l'islam, nous l'a fait connaître, mais jamais il ne nous a imposé une conduite ou une manière de penser. C'est à moi de choisir, selon ma conscience. Par exemple, je ne porte pas le voile, c'est ma décision. Je connais certaines jeunes filles qui s'y sentaient contraintes par leur entourage, mais dès qu'elles étaient hors de la vue de leurs parents, elles l'enlevaient. Ça ne sert à rien de le porter si on ne le fait pas librement.

**I. M.** Mon épouse ne porte pas le voile. Nous en avons discuté plusieurs fois. Mais ce que je lui dis toujours, c'est que j'ai déjà assez à faire avec mes propres erreurs! Elles sont nombreuses! Ce n'est pas à moi de lui dire comment vivre sa foi ni comment se vêtir. Je n'aurais pas le droit non plus de lui demander de l'enlever...

### **Le Coran interdit le mariage entre une musulmane et un non musulman. Dans un contexte multiculturel comme la Suisse, les couples mixtes sont fréquents. L'homme doit-il impérativement se convertir pour l'épouser?**

**I. M.** Pour moi, l'islam est le bon chemin, celui que l'on doit suivre. Donc j'aimerais aussi que ma fille le suive, mais c'est à elle de choisir. Seulement en épousant un non musulman, elle s'écarterait du chemin.

**S. A.** Je ne pense pas qu'une femme qui épouse un non musulman sort de la religion. Elle est toujours considérée comme musulmane et peut continuer à pratiquer sa religion, mais elle vit en quelque sorte dans le péché. Si l'époux se convertit, le péché tombe et si la femme demande pardon à Dieu, Dieu lui pardonnera. La plupart du temps, l'époux accepte de se convertir avant le mariage.

**G. M.** Je pense que de toute façon, la différence de religion est une difficulté en plus dans le mariage. Se pose ensuite la question de l'éducation des enfants, etc. C'est difficile de vivre avec une personne d'une autre religion.

**S. A.** Ce qu'on ne sait pas toujours, c'est que l'homme musulman peut épouser une non musulmane, mais elle doit être croyante, juive ou chrétienne. Épouser une athée, ce serait aussi un péché. La femme peut pratiquer sa religion comme elle le souhaite.

### **Comment expliquer cette différence?**

**S. A.** Il faut comprendre la structure familiale en islam. La responsabilité repose sur l'homme, donc on considère que c'est l'homme qui va transmettre sa religion aux enfants. Dans un couple où l'homme n'est pas musulman, la femme n'aura peut-être pas le pouvoir de transmettre

l'islam à ses enfants et pourrait même être empêchée de pratiquer sa religion.

**En Grande-Bretagne, des communautés musulmanes ont obtenu la mise sur pied de tribunaux islamiques, basés sur la charia, pour juger les musulmans. Le Coran ayant aussi valeur de loi, quelle importance accordez-vous à la loi islamique et à la loi suisse?**

**I. M.** Il n'y a qu'une seule loi, celle à laquelle toutes les personnes résidant en Suisse sont soumises, c'est notre Constitution! Nous devons respecter Dieu, mais aussi la loi des hommes. Ce n'est pas imaginable que chaque communauté demande des dérogations pour appliquer ses propres lois!

**G. M.** On a été accueilli en Suisse, c'est pour s'y intégrer. Si on n'est pas d'accord avec ses lois, on la quitte.

**I. M.** La loi suisse ne m'a jamais posé problème. Et l'islam est pour moi une règle de vie, ma colonne vertébrale, ce qui me permet d'être un bon mari, un bon père et un bon citoyen et de respecter les lois. Il n'y a pas de contradiction, je n'ai pas besoin d'autres lois que celles de ce pays! Quand on voit les versets hors de leur contexte, ils sont choquants mais il faut les remettre dans leur contexte et faire l'effort de les comprendre.

**S. A.** L'islam n'exige pas des musulmans hors de terre d'islam n'ont d'appliquer tous les principes de la charia. Ça ne leur est pas demandé! Et dans le monde musulman, tous les pays n'appliquent pas la charia. M. Murtezi vient du Kosovo, pays qui ne l'a jamais appliquée! En Tunisie, elle l'est partiellement. Même dans les pays qui l'appliquent, les savants commencent à demander une réflexion approfondie sur l'application des châtiments et d'interpréter les lois islamiques selon le contexte et le lieu de leur application. Dans les paroles du prophète, on trouve notamment un cas où un adultère repentant demande à être lapidé pour être purifié. Mohamed refuse! Si un être humain commet une erreur, c'est entre lui et Dieu, il n'a pas à rendre son péché public. Il faut comprendre ces lois comme des lois préventives. Par ailleurs, certaines règles de la Charia sont en conformité avec les lois de certains pays européens.

**Qu'est-ce que l'islam pour vous?**

**I. M.** C'est mon hygiène de vie. Respecter toutes les personnes qui m'entourent, ne pas ignorer mes voisins, m'assumer financièrement et ne faire de mal à personne. Et ne jamais oublier Dieu ni ses commandements. L'islam n'a jamais été un obstacle dans ma vie où que je sois allé. L'islam me dit de respecter les autres, et je me suis toujours senti respecté en retour. Nous commettons tous des erreurs, mais les meilleurs sont ceux qui demandent à être pardonnés et ceux qui accordent leur pardon. Un de mes meilleurs amis est espagnol, catholique. Je le respecte infiniment.

**G. M.** Pour moi, c'est un garde-fou contre le mal. Je sais que je ne vais pas faire de mal aux autres, je suis protégée. Je ne mentirai pas. Je suis

triste de voir parfois qu'autour de moi, les gens ont une mauvaise image de l'islam.

**S. A.** Le 29 novembre, on s'est sentis exclus. Le message c'était, « vous n'êtes pas des nôtres ». Pourtant, pour les jeunes musulmans qui sont nés ici, la Suisse est leur pays! Quant à moi, je me sens maintenant plus à l'aise en français qu'en arabe! Et pourtant, on est pointés du doigt comme un problème. C'est donc notre rôle de clarifier et de témoigner que l'on est des citoyens ordinaires. On n'est ni contre ni en-dehors de la société.